

	FICHE TECHNIQUE N°2	JUSTICE
	PSYCHOLOGUE EXPERT	

Groupe de travail « Fiches Techniques »	Validation le : 20/11/2009 Version : N°1	Révision le :
---	---	---------------

1-DEFINITION

Les psychologues experts sont des professionnels inscrits sur les listes de la cour d'appel ou de la cour de cassation qui sont sollicités par les magistrats afin de procéder à une expertise. L'expertise psychologique est un document destiné aux magistrats et accessible à divers professionnels des champs sanitaire et judiciaire, elle doit donc être compréhensible par tous ceux autorisés à la consulter

2-MISSIONS

L'expert psychologue répond à sa mission à partir des questions qui lui sont posées. L'expertise psychologique développe trois axes d'analyse :

- Une analyse de la personnalité du sujet mis en examen et de la constitution de celle-ci à travers son histoire personnelle.
- Une analyse de la dynamique du passage à l'acte : les liens entre les dimensions environnementales, contextuelles, d'histoire de vie, la consommation de toxiques, les relations interpersonnelles, les troubles psychopathologiques qui ont pu participer à la commission de l'infraction. L'expertise porte également sur le positionnement psychologique du sujet par rapport à la victime et aux faits (niveau de reconnaissance, d'élaboration).
- L'expert se prononce sur l'amendabilité du sujet et l'intérêt d'un suivi thérapeutique. Dans la phase postsentencielle le psychologue expert doit également évaluer l'évolution du sujet.

L'expert psychologue dispose de différents outils d'investigation (tests et entretiens) afin d'évaluer la personnalité du sujet.

3-TEXTES DE REFERENCE

Code de procédure pénale.

Guide de l'injonction de soins, Ministère de la Santé et des Sports et Ministère de la Justice (édition 2009).

MOULIN V., VILLERBU L M. (2008) Examen médico-psychologique des auteurs. IN *Psycho-criminologie*. Clinique, prise en charge, expertise. Sous la direction de SENON J.L. et al Edition DUNOD.